

PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Jeudi 16 mai 2019, à 14h10

Président : Professeur Mads Melbye (Danemark)

Secrétaire : Dr Elisabete Weiderpass, Directrice du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux comptes et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	4
2. Projet de Programme et de Budget (2020–2021)	7
3. Discussion du rapport d'évaluation portant sur la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020)	15
4. Discussion sur la procédure de préparation de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2021–2025), y compris le choix du cadre et des termes de référence à utiliser pour l'évaluation du CIRC et l'intégration des options d'évaluation et d'un calendrier	18

Représentants des Etats participants

Professeur Mads MELBYE, <i>Président</i>	Danemark
Dr Stephen M. ROBBINS, <i>Vice-Président</i> Mme Kate TROTTER	Canada
Professeur Brendan MURPHY, <i>Rapporteur</i>	Australie
Mme Barbara LÜBBEN	Allemagne
Mme Elisabeth TISCHELMAYER	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
Dr Ana Cristina PINHO MENDES PEREIRA	Brésil
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Ann CHAO Dr Gabrielle LAMOURELLE M. Patrick CONNALLY	Etats-Unis d'Amérique
Dr Igor KOROBKO Dr Sergey IVANOV Dr Alexey NOVOZHILOV	Fédération de Russie
Dr Markku TERVAHAUTA Mme Tuula HELANDER	Finlande
Professeur Norbert IFRAH Dr Jocelyne BÉRILLE M. Thomas DUBOIS	France
Dr Orsolya PACSAY-TOMASSICH Professeur Péter NAGY Dr Zoltán MÁTRAI	Hongrie
Dr Nilambuj SHARAN	Inde
Professeur Reza MALEKZADEH	Iran (République islamique d')
M. Keith COMISKEY	Irlande
Professeur Silvio BRUSAFERRO Dr Mauro BIFFONI	Italie
Dr Hiroyuki HORI Dr Hitoshi NAKAGAMA Mme Kay OHARA	Japon
Dr Latifa BELAKHEL	Maroc
Professeur Pål Richard ROMUNDSTAD	Norvège
M. Henk SOORSMA M. Jeroen HULLEMAN	Pays-Bas
Dr Al-Hareth M. AL-KHATER	Qatar

Dr Tae Ho YOON Mme Jee Young KIM M. Bong Geun YUN Dr Jae Kwan JUN	République de Corée
Dr Mark PALMER Dr Mariana DELFINO-MACHIN	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dr Sandra KLEINAU Dr Karin SCHMEKEL	Suède
Dr Diane STEBER-BÜCHLI <i>Pas de représentant</i>	Suisse Turquie

Organisation mondiale de la Santé

Dr Soumiya SWAMINATHAN, Bureau du Directeur général de l'OMS

Mme Sigrid KRANAWETTER, Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS

Observateurs

Dr Samar AL-HOMOUD, Présidente du Comité d'éthique du CIRC

Dr Christine FRIEDENREICH, Présidente élue du Conseil scientifique (*empêchée*)

Dr Sonali JOHNSON, Responsable Connaissances, actions de sensibilisation et politique,
Union internationale contre le Cancer (UICC)

Professeur Giske URSIN, Présidente sortante du Conseil scientifique

Commissaire aux comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*empêché*)

Secrétariat

Dr E. WEIDERPASS, *Secrétaire*
Dr T. LANDESZ

Dr M. ALMONTE
Dr P. BASU
Mme A. BERGER
Dr F. BRAY
Dr P. BRENNAN
Dr I. CREE
Mme D. D'AMICO

Dr P. FERRARI
Mme E. FRANÇON
Dr M. GUNTER
Dr K. GUYTON
Dr Z. HERCEG
Dr R. HERRERO
Dr O. KELM
Dr Z. KOZLAKIDIS
Dr B. LAUBY-SECRETAN
Dr T. LEE

M. F. LOZANO
Dr V. MCCORMACK
Dr J. MCKAY
Mme A.
SANTHIPRECHACHIT
Dr A. SCALBERT
Dr J. SCHÜZ
Dr I. SOERJOMATARAM
Dr M. TOMMASINO
Dr J. ZAVADIL

1. RAPPORT FINANCIER ANNUEL, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 : Point 9 de l'Ordre du jour (Documents [GC/61/5](#) et [GC/61/Inf.Doc. No.4](#))

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'administration et des finances), illustrant ses propos à l'aide de diapositives, indique que le rapport financier annuel du Centre a été établi conformément au Paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC. Les états financiers ont quant à eux été établis conformément aux normes comptables internationales du service public (IPSAS). Le Commissaire aux Comptes ne peut assister à la présente séance, mais a rendu un avis sans réserve pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le Commissaire aux Comptes a également passé en revue les principaux processus opérationnels du Centre et a émis 10 recommandations dans cinq domaines : renforcer la numérisation des flux de travail, proposer une formation supplémentaire sur les nouvelles fonctionnalités et développer un outil de contrôle normalisé qui sera utilisé au sein du Centre pour les Accords de recherche en collaboration (CRA) ; créer un modèle normalisé pour la planification de la relève au niveau de la gestion des ressources humaines ; développer le plan d'achat et inclure des informations supplémentaires fournissant une valeur ajoutée en matière de gestion des achats ; documenter les processus de procédure opérationnelle standard, informer toutes les parties concernées de leurs rôles et responsabilités tels que définis dans la procédure, et conserver les preuves servant de garantie dans le cadre de la Déclaration relative au contrôle interne mise en œuvre en 2018 conformément à la pratique en cours à l'OMS. Le Commissaire aux Comptes a à cet égard reconnu que de très bons contrôles internes étaient en place au Centre. Enfin, concernant la gestion des risques, améliorer la description des risques fournie dans le registre des risques. Les deux éléments de l'année 2018 restés en suspens ont été mis en œuvre durant la période de référence.

Mme SANTHIPRECHACHIT présente la situation financière du Centre par catégorie de fonds et compte, en commençant par l'actif net/la situation nette par fonds : de manière générale, si l'on exclut la portion non capitalisée du passif relatif aux avantages sociaux du personnel, la situation nette est positive. Si l'on exclut la portion non capitalisée de l'assurance-maladie après cessation de service (ASHI), l'actif net/la situation nette du Centre a augmenté de 3,582 millions d'euros entre 2017 et 2018, en grande partie grâce aux contributions volontaires. L'année 2018 étant la première année de l'exercice biennal, les fonds peuvent être reportés. Les dépenses d'appui au programme et le Fonds spécial du Conseil de Direction ont diminué par rapport à l'année précédente. Le fonds de base du CIRC, le budget ordinaire, a été approuvé pour l'exercice 2018–2019 à 44,15 millions d'euros, 21,91 millions d'euros ayant été financés par les contributions statutaires des Etats participants. Un montant représentant 82,47% du montant des contributions statutaires dues en 2018 a été recouvré en 2018 ; en mai 2019, ce pourcentage était de 94,5%. Le taux d'utilisation est de 91,36%. Le solde non utilisé a été reporté sur 2019. Aucun coût dû aux fluctuations monétaires n'a été constaté en 2018. Le taux d'utilisation est présenté au niveau des six objectifs du Centre.

L'ancienne pratique qui consistait à utiliser le Fonds de roulement pour financer temporairement les arriérés des contributions statutaires a cessé suite à la mise en œuvre des normes IPSAS, qui imposent la création de provisions pour les créances irrécouvrables ; aucune provision n'a été nécessaire en 2018. Le Fonds spécial du Conseil de Direction est utilisé pour financer le matériel

scientifique ; il avait un solde positif de 10,3 millions d'euros à la fin 2018, dont seulement 4,5 millions d'euros n'étaient pas réservés. Le produit de la vente des publications, qui s'élève à 1,29 million d'euros, est satisfaisant, quoique inférieur au montant escompté. De plus amples informations sur le Fonds spécial du Conseil de Direction sont disponibles dans le Document [GC/61/Inf.Doc. No.2.](#)

Le Compte des Contributions volontaires comprend les fonds à objet spécifié et sans objet spécifié. Les fonds sans objet spécifié correspondent généralement aux dons effectués par des particuliers. La plupart des fonds sont affectés sur la base d'accords de subvention ou de contribution déjà signés. Le solde du Compte des Contributions volontaires s'élève à 13,86 millions d'euros, soit une augmentation de 27% par rapport à 2017. Par ailleurs, le Centre devrait recevoir 13,75 millions d'euros de produits différés qui seront affectés aux fonds à objet spécifié. Les cinq principaux donateurs ont contribué à hauteur de 70% des fonds via des accords de contribution volontaire signés en 2018. Des informations détaillées sur le compte par donateur sont disponibles dans le Document [GC/61/Inf.Doc. No.3.](#)

Le solde du Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme a diminué pour atteindre 3,78 millions d'euros en 2018. Cela s'explique par la diminution des coûts indirects liés aux contributions volontaires à objet spécifié et l'augmentation des investissements dans les dépenses d'appui au programme. Les anciennes subventions de la Commission européenne ont donné lieu à des coûts indirects élevés atteignant jusqu'à 60%. De nombreux nouveaux donateurs ont exigé que des taux faibles ou nuls de dépenses d'appui au programme soient appliqués à leurs subventions.

Le compte « Etats participants – Autres » comprend les stocks, les immobilisations corporelles (PP&E) et le passif non capitalisé relatif aux avantages du personnel. Le passif non capitalisé de 57,605 millions d'euros a contribué au solde négatif de 54,841 millions d'euros. Le passif non capitalisé se divise en trois catégories : le passif relatif aux avantages à court terme du personnel (0,868 million d'euros), le passif relatif aux autres avantages à long terme du personnel (1,928 million d'euros) et le passif relatif aux avantages postérieurs à l'emploi (c'est-à-dire la portion non capitalisée de l'ASHI) (60,915 millions d'euros). Le Centre a travaillé en étroite collaboration avec l'OMS afin de trouver un moyen de combler le déficit de financement. Le déficit de financement pour l'assurance-maladie du personnel et l'ASHI est différent selon les évaluations actuarielles. Le déficit est en partie comblé par une augmentation annuelle de 4% des contributions d'assurance-maladie du personnel. Des négociations ont été entreprises avec les hôpitaux pour réduire les frais médicaux. L'objectif est de combler la totalité du déficit d'ici 2049, même si une évaluation récemment effectuée par l'OMS a montré que cet objectif pourrait être atteint plus tôt. De plus amples informations sur le passif ASHI sont disponibles dans le Document [GC/61/Inf.Doc. No.4.](#)

Mme TROTTER (Canada) indique que l'avis sans réserve émis par le Commissaire aux Comptes constitue une reconnaissance importante des efforts déployés pour garantir la transparence de la gestion financière du Centre. Elle prend note avec satisfaction qu'aucun problème significatif n'a été observé au niveau du contrôle interne et que le CIRC est en train de réduire les risques les plus importants auxquels il est confronté. Elle est heureuse d'apprendre qu'en ce qui concerne les contributions statutaires, aucun Etat participant n'a d'arriéré et elle encourage les Etats

participants à continuer à payer leurs contributions dans les délais afin de contribuer au bon fonctionnement du Centre. Elle salue la planification en amont qui a visiblement précédé la création du compte POC (charges d'occupation de poste) destiné à financer les fonctions de facilitation et d'appui. Celui-ci est particulièrement utile pour financer le remplacement temporaire des membres du personnel en congé de maternité et pour promouvoir la parité hommes-femmes au sein du personnel. Il est encourageant de constater que les comptes correspondant aux avantages à court terme et à long terme sont financés à une hauteur bien supérieure à leur passif respectif. Le passif considérable de l'ASHI reste un problème.

Mme LÜBBEN (Allemagne) indique qu'elle apprécierait qu'un résumé exécutif soit intégré dans la section des points financiers marquants du rapport financier. Il est décevant que le recouvrement des contributions statutaires pour 2018 n'atteigne pas 100%. Le passif ASHI reste un sujet d'inquiétude même si les plans présentés pour réduire ce passif sont positifs. La liste des recommandations du Commissaire aux Comptes devrait également être incluse dans le rapport financier.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) remercie le Commissaire aux Comptes ; il prend note avec plaisir de l'avis sans réserve et est heureux d'apprendre qu'aucun problème majeur n'a été constaté au niveau des contrôles internes du CIRC. Il souhaiterait savoir si le taux d'utilisation de 91% est un choix de gestion délibéré ou s'il résulte d'autres facteurs externes.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'administration et des finances) indique que le taux d'utilisation de 91% résulte en partie d'un choix de gestion délibéré destiné à permettre à la nouvelle Directrice de décider de la façon de procéder et en partie du solde non utilisé du budget hors personnel. Un total de 1,9 million d'euros a été reporté sur 2019.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 » (GC/61/R4) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/5](#) « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 » [ainsi que son rectificatif ([GC/61/5 Corr.1](#))]¹,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son Rapport et de son avis sans réserve ;
2. REMERCIE le Secrétariat pour les informations complémentaires qu'il a fournies sur les engagements à long terme au titre de l'Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI) et sur le déficit de financement correspondant (Document [GC/61/Inf.Doc. No.4](#)) ; et
3. APPROUVE le Rapport de la Directrice sur les opérations financières du Centre.

La résolution est **adoptée**.

¹ Uniquement dans la version en anglais

2. PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2020–2021) : Point 10 de l'Ordre du jour (Document [GC/61/6](#))

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'administration et des finances), illustrant ses propos à l'aide de diapositives, présente succinctement les sources de financement du CIRC et la composition du budget. La principale source de financement, les contributions statutaires des Etats participants, représente 75 à 80% du financement total selon le niveau des contributions volontaires reçues. Les contributions statutaires sont complétées par les ressources extrabudgétaires, qui comprennent : les contributions volontaires, les dépenses d'appui au programme ou les coûts indirects, et le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Lors de la préparation du Programme et du Budget, les principaux points pris en considération sont les suivants : cohérence du programme proposé avec la Stratégie à moyen terme du CIRC 2016–2020, investissement et réorganisation des programmes et de la structure du CIRC, nécessité de préserver le niveau minimum du budget hors personnel alors que les charges de personnel statutaires continuent à augmenter, et déménagement dans le Nouveau Centre en 2021.

Le budget ordinaire proposé pour 2020–2021 s'élève à 47,2 millions d'euros, et se répartit sur les six objectifs du Centre. Cela représente une augmentation de 6,88% par rapport à l'exercice biennal précédent. L'augmentation de 3,036 millions d'euros a été demandée afin de couvrir les charges statutaires, les modifications des programmes et le budget hors personnel. Pendant le dialogue sur le financement, les Etats participants ont fait part de leur inquiétude quant à l'augmentation permanente des charges statutaires et une évaluation de l'impact à long terme de la politique de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) mise en œuvre en 2016 a été réalisée à la demande de l'Australie et d'autres pays. Le budget proposé inclut également un investissement destiné à stimuler les efforts de mobilisation des ressources. Il est également proposé de réactiver le Programme de bourses du CIRC et de garantir la continuité des programmes existants tels que les Monographies et les *Handbooks*. Il est par ailleurs nécessaire de renforcer les fonctions d'appui et d'aligner les fonctions d'appui de base sur les fonds de base. Il est également nécessaire de couvrir l'augmentation nette des coûts résultant de la restructuration interne (passages à l'échelon supérieur ou inférieur et suppression de postes) et d'absorber l'augmentation des coûts hors personnel.

Le budget hors personnel a diminué, passant de 12,66 millions d'euros en 2010–2011 à 10,79 millions d'euros en 2020–2021. L'augmentation des charges de personnel statutaires devrait diminuer en 2023, 2024 et 2025 du fait que, lorsque le personnel en poste depuis un certain temps atteint l'échelon maximum, les salaires cessent d'augmenter.

Les principaux points pris en considération pour le financement du budget et les contributions incluent l'intégralité des contributions statutaires de la République islamique d'Iran et la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Les changements apportés au barème des contributions de l'OMS n'ont entraîné aucun changement au niveau des groupes auxquels les Etats participants du CIRC sont affectés. Le retrait de la Turquie doit également être pris en compte ; jusqu'au dernier moment, nous avons espéré que la Turquie reviendrait sur sa décision. Avant la communication de cette décision par la Turquie, il avait été prévu de demander une augmentation

de 4% des contributions des Etats participants, ce qui, avec les contributions de la République islamique d'Iran, aurait représenté une augmentation de 6,88%. Une augmentation supplémentaire sera demandée pour compenser le retrait de la Turquie. Le déménagement dans le Nouveau Centre se fera sur une période de six mois et nécessitera un financement par le compte des dépenses d'appui au programme afin de couvrir les coûts résultant de l'occupation simultanée de l'ancien et du nouveau bâtiment.

Le budget proposé de 47,2 millions d'euros nécessaire pour la mise en œuvre des principaux programmes et projets a reçu l'entière approbation du Conseil scientifique. Comme l'a mentionné aujourd'hui la Présidente du Conseil scientifique, une politique permanente de croissance nominale zéro n'est pas viable pour un institut de recherche sur le cancer : une telle politique nuit au Centre. Une croissance nominale zéro pouvant être interprétée de différentes façons, d'autres propositions de budget ont été élaborées. Avant de les présenter, Mme SANTHIPRECHACHIT souhaite connaître l'opinion des Etats participants.

Le Professeur MURPHY (Australie), Rapporteur, s'exprimant en sa qualité de représentant de l'Australie, déclare que les charges de personnel statutaires, qui sont élevées pour un institut de recherche sur le cancer, atteignant en moyenne 110 000€ par tête, s'expliquent par le fait que le Centre fait partie des Nations Unies. Il prend note que la récente restructuration a entraîné une augmentation nette des charges à court terme, mais il espère qu'à l'avenir, les barèmes de traitements très stricts de l'OMS laisseront une marge de manœuvre. Il est rassurant qu'une diminution des augmentations soit prévue pour les années à venir. Pendant le dialogue de financement, il a indiqué que l'Australie approuverait une légère augmentation du budget à condition que le Centre propose un plan très clair de réduction de l'augmentation des charges de personnel, le Centre ne pouvant plus se permettre les augmentations de personnel ayant eu cours dans le passé. Il devra attendre le résultat des prochaines élections australiennes pour confirmer sa position, mais il continuera à plaider en faveur d'une légère augmentation. Il est décevant que les contributions des nouveaux Etats participants soient utilisées pour faire fonctionner le Centre au lieu d'être investies dans de nouveaux projets passionnants. Il serait nécessaire de soutenir une augmentation des coûts hors personnel.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) déclare que la question essentielle n'est pas de savoir si la politique d'une croissance nominale zéro nuit au Centre, mais de savoir si l'on peut se permettre un tel budget compte tenu des difficultés économiques auxquelles sont confrontés de nombreux Etats participants. Il est certain que si des ressources supplémentaires devenaient disponibles, celles-ci pourraient être utilisées pour promouvoir la recherche pour le bien de toutes les populations, mais dans le contexte actuel, il est important d'essayer de faire plus avec des ressources identiques, voire en baisse. Il souhaiterait que le budget soit revu et ajusté en fonction de ses commentaires, la version présentée n'étant pas économiquement acceptable pour l'Espagne. Il pense qu'il faudrait envisager de nouvelles manières de faire face au passif à long terme du Centre.

Mme TROTTER (Canada) exprime son soutien au programme scientifique et à la structure du budget proposé, basée sur les objectifs de l'Arbre des projets du CIRC. La poursuite des objectifs du Centre en ce qui concerne la compréhension des causes du cancer, la prévention et la lutte contre le cancer et l'augmentation des capacités de recherche sur le cancer reflètent et complètent

les priorités de recherche du Canada. Le fait que le programme et les projets du CIRC s'appuient en permanence sur la Stratégie à moyen terme permet un processus budgétaire réfléchi et méthodique. Le programme proposé s'appuie sur les forces du CIRC en matière d'expertise, de collaboration, d'éducation et de formation et cadre bien avec son envergure internationale. Elle encourage le CIRC, qui se veut une organisation ouverte, à tirer parti du renforcement de ses collaborations et partenariats pour faire avancer son travail dans un contexte actuellement caractérisé par des ressources limitées. Elle apprécie les efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer le projet de programme et de budget et intégrer les Etats participants dans le dialogue de financement tôt dans l'année, ainsi que ses efforts pour réaliser des économies tout en s'assurant que le CIRC restera un acteur mondial de premier plan. Le Canada continue toutefois d'appliquer une politique de croissance nominale zéro pour l'ensemble des organisations multilatérales et elle ne peut donc accepter le projet de budget tel qu'il est présenté. Le fait que le budget augmente systématiquement chaque fois qu'un nouvel Etat participant rejoint le Centre mais qu'il ne baisse pas systématiquement lorsqu'un Etat participant se retire, est particulièrement préoccupant.

Le Professeur ROMUNSTAD (Norvège) exprime son soutien au budget proposé en partant du principe que l'augmentation est nécessaire pour faire face aux obligations légales et au passif du Centre. L'augmentation est provisoire – elle s'applique en attendant la réception des contributions de la Hongrie – et surtout nécessaire pour maintenir les activités du CIRC en phase avec sa stratégie adoptée. Il approuve la remarque de la représentante du Canada sur le fait que les Etats participants ne devraient pas avoir à augmenter leurs contributions pour compenser le départ d'un Etat participant.

M. SOORSMA (Pays-Bas) déclare qu'il comprend les difficultés rencontrées par le CIRC et qu'il approuve la proposition d'augmenter les contributions pendant l'exercice biennal à venir afin de remédier à cette situation délicate. Le soutien des Pays-Bas est lié à la discussion qui aura lieu plus tard ce même jour concernant la Stratégie à moyen terme 2021–2025. Il espère que la priorité et l'orientation de la Stratégie du CIRC, y compris le financement durable, seront clairement définis et recevront le soutien des Etats participants afin d'éviter les discussions sur les contributions qui ont actuellement lieu tous les deux ans.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) déclare que les Etats-Unis apprécient énormément le travail réalisé par le CIRC et comprennent les restrictions très réelles dont fait l'objet le Centre du fait de la politique de croissance nominale zéro. Le CIRC a réalisé des efforts louables pour maintenir ses performances impressionnantes malgré le contexte difficile. Les Etats-Unis continuent toutefois d'insister sur une politique de croissance nominale zéro concernant les contributions statutaires, à la fois en raison de la situation financière difficile dans laquelle se trouvent de nombreux Etats participants, comme l'a souligné le représentant de l'Espagne, et parce que les discussions en cours pourraient entraîner une priorisation plus efficace des programmes et des politiques. Il partage les inquiétudes exprimées par la représentante du Canada concernant l'hypothèse que les Etats participants puissent prendre en charge les coûts liés au départ de la Turquie. Le fait que les Etats participants ont été avertis du départ de la Turquie relativement tard le préoccupe également.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) accueille favorablement le programme de recherche tel qu'il est présenté et souligne la nature indispensable du travail réalisé par le CIRC, sa contribution aux politiques de lutte contre le cancer et son impact sur les dépenses de santé, les sommes investies dans la recherche étant négligeables par rapport à ces dépenses. Le domaine de la recherche diffère des activités des autres agences des Nations Unies : le fait d'investir dans la recherche nécessite de s'engager par rapport au travail entrepris et de reconnaître l'augmentation des coûts découlant de ce travail, celle-ci venant s'ajouter à l'augmentation statutaire des charges de personnel. Le Conseil de Direction n'a pas augmenté les contributions statutaires pendant 10 ans et la demande d'augmentation actuelle doit être considérée dans cette perspective. Le Royaume-Uni approuve le budget tel que proposé avant le retrait de la Turquie : si le Conseil de Direction dans son ensemble n'est pas en mesure de s'engager en faveur du budget proposé, le Royaume-Uni s'engagera à effectuer des contributions volontaires afin de soutenir le travail indispensable que réalise le Centre.

Mme TISCHELMAYER (Autriche) indique qu'elle comprend parfaitement la situation difficile à laquelle va être confronté le CIRC durant les deux prochaines années. Néanmoins, si un Etat participant se retire d'un institut de recherche international, ce ne sont pas aux Etats participants restants de couvrir les pertes financières en résultant. Par ailleurs, l'Autriche applique une politique de croissance nominale zéro pour les instituts de recherche internationaux et, après consultation des autorités, elle peut confirmer que son pays ne changera pas de politique.

M. DE RAEDT (Belgique) déclare que la Belgique applique une politique de croissance nominale zéro, qui restera en vigueur durant l'année en cours. Il partage l'opinion de la représentante de l'Autriche concernant le retrait de la Turquie. Afin de rompre le cycle actuel selon lequel, tous les deux ans, le CIRC présente un budget biennal et les Etats participants réaffirment leurs politiques de croissance nominale zéro, il pourrait être utile d'entamer un dialogue sur la mobilisation des ressources et de mieux faire connaître le Centre dans les médias et dans les ministères des Etats participants. Les ministères répondraient peut-être plus favorablement si le travail du CIRC était mieux connu.

Le PRESIDENT fait remarquer que le Centre a déjà essayé d'améliorer sa communication afin d'obtenir des subventions. La poursuite d'une politique de croissance nominale zéro équivaut, dans les faits, à une baisse des contributions qui, si elle se répète chaque année, entraînera à terme la fermeture du CIRC si d'autres sources de financement ne sont pas trouvées. Une politique de croissance réelle zéro pourrait au moins créer une situation stable.

Mme LÜBBEN (Allemagne) indique qu'elle ne veut pas porter préjudice au Centre ni l'empêcher de remplir sa mission importante, mais l'Allemagne applique une politique stricte de croissance nominale zéro concernant ses contributions aux organisations internationales et, par conséquent, elle ne peut accepter aucune augmentation. Le CIRC déroge déjà à la politique de croissance nominale zéro en vigueur dans les autres organisations internationales puisqu'il augmente le budget lorsqu'il admet un nouvel Etat participant. Par conséquent, il semblerait juste qu'il réduise le budget lorsqu'un Etat participant se retire. Les fonctions de facilitation doivent être financées par les contributions statutaires et la priorité doit être donnée aux fonctions de base.

Le Dr KOROBKO (Fédération de Russie) accueille favorablement le programme tel qu'il est présenté ; il comprend qu'une augmentation du budget est nécessaire pour faire fonctionner le Centre en attendant que les contributions statutaires de la Hongrie viennent remplacer celles payées précédemment par la Turquie. Il faut trouver des moyens de régler le problème du budget via une augmentation réelle car sinon, les fonds du Centre seront à terme réduits à néant.

Le Dr KLEINAU (Suède) exprime sa satisfaction quant au travail réalisé par le CIRC et comprend les raisons pour lesquelles une augmentation du budget est demandée. La Suède n'applique pas de politique de croissance nominale zéro bien qu'elle maintienne des limites de dépenses strictes. A l'instar du Royaume-Uni, la Suède approuve l'augmentation de budget proposée mais ne peut accepter une augmentation supplémentaire destinée à compenser le retrait de la Turquie. La Suède est également très favorable à l'ouverture de discussions avec les Etats participants sur l'élaboration d'une politique budgétaire durable et à plus long terme, qui pourrait inclure une augmentation du budget ou une meilleure priorisation des fonds disponibles. Il pourrait également être envisagé de modifier le Statut du CIRC afin d'allonger la période comprise entre la notification du retrait d'un Etat participant et la fin de ses obligations de paiement, une période de six mois n'étant pas suffisante pour permettre au Centre de se retourner.

Le Dr HORI (Japon) remercie le Centre pour les explications fournies concernant l'impact sur le budget du retrait de la Turquie. Il est prêt à approuver le budget tel qu'initialement proposé ; il doit en revanche demander l'autorisation des autorités japonaises pour toute augmentation supplémentaire destinée à compenser le départ de la Turquie. Son soutien dépendra également de certaines conditions, et principalement de la limitation de l'augmentation des charges de personnel, comme l'a également indiqué le représentant de l'Australie. Le Centre n'a pas informé les membres du retrait de la Turquie plus tôt dans l'année et, par conséquent, il n'a pas pu consulter les autorités de son pays concernant l'impact de ce départ. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, de telles informations soient communiquées plus tôt.

M. COMISKEY (Irlande) remercie le CIRC pour le projet de budget détaillé et pour le dialogue de financement qui a eu lieu plus tôt dans l'année. Il comprend certaines des inquiétudes exprimées par les Etats participants mais, tout bien considéré et compte tenu du défi que représente le cancer dans le monde et du rôle que le CIRC doit jouer dans la recherche sur le cancer, l'Irlande approuve l'augmentation de budget proposée.

Le Dr MENDES PEREIRA (Brésil) déclare que le Brésil applique une politique de croissance nominale zéro depuis trois ans. Le Brésil trouve que le niveau actuel de ses contributions statutaires est beaucoup trop élevé et ne peut pas accepter une augmentation. Le Brésil demande par conséquent que le niveau actuel des contributions statutaires reste inchangé. La correspondance envoyée aux nouveaux Etats participants devrait contenir des informations claires sur les bénéfices d'une adhésion au Centre.

Le Dr TERVAHAUTA (Finlande) déclare que l'exercice biennal actuel doit être considéré comme une période de transition pendant laquelle les Etats participants doivent s'engager sur le budget pour permettre aux projets en cours de se poursuivre. Entre-temps, il importe de mettre en place des conditions permettant de s'assurer que les nouveaux Etats participants respectent un délai préavis d'au moins un an s'ils souhaitent se retirer du Centre.

Le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse) approuve les commentaires des représentants de l'Irlande, des Pays-Bas et de la Suède et indique qu'elle approuve le budget tel que proposé. Elle est d'accord avec la représentante de la Suède sur le fait que le Statut du CIRC doit être modifié pour permettre un allongement du délai de notification dans l'hypothèse où un Etat participant souhaiterait se retirer.

Le Dr BÉRILLE (France), faisant suite aux informations fournies par le Dr LANDESZ (Directeur de l'administration et des finances)¹, demande quels précédents ont alors été créés. Elle attire l'attention sur le déménagement futur du Centre dans le Nouveau Centre, un processus qui va exiger un soutien financier supplémentaire alors même que le Centre voit ses revenus baisser en raison du retrait de la Turquie.

La SECRETAIRE explique que, pendant une période suivant le départ ou la suspension de participation des Etats participants, un domaine de recherche jusqu'alors très prolifique cesse d'exister, ce qui est une perte pour la science.

Le PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de représentant du Danemark, indique que sa position est similaire à celle du représentant de l'Australie : il a reçu l'accord des autorités de son pays concernant l'augmentation proposée du budget mais cet accord est actuellement en suspens, dans l'attente du résultat des élections nationales.

Le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse) demande quelle augmentation du budget sera proposée pour l'OMS lors de la prochaine Assemblée mondiale de la Santé et quelle est la position des Etats participants du CIRC concernant cette augmentation.

Le Dr SWAMINATHAN (Bureau du Directeur général de l'OMS) indique qu'une augmentation de l'ordre de 10% sera proposée pour le budget biennal.

Le PRESIDENT déclare que l'augmentation proposée par le CIRC semble modeste en comparaison.

Le Dr SWAMINATHAN (Bureau du Directeur général de l'OMS) indique que l'augmentation proposée par le CIRC semble en effet raisonnable.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'administration et des finances), répondant aux commentaires concernant le retrait de la Turquie, explique que le Centre a commencé à travailler sur le budget en mai 2018, avec un examen des besoins et des coûts. Lors des contacts réguliers et à un niveau élevé qui ont eu lieu, y compris dans le cadre d'une mission scientifique réalisée par la Turquie au Centre durant l'été 2018, et des discussions sur les programmes de collaboration, aucune indication n'a été donnée sur le fait que la Turquie souhaitait se retirer du Centre. Cela a donc été une grande surprise de recevoir, à la fin du mois de novembre 2018, un courrier adressé au Directeur général de l'OMS et dans lequel la Turquie annonçait son intention de se retirer du CIRC. Le Centre a depuis appris que c'est la situation économique interne de la Turquie, et notamment la dévaluation de la livre turque, qui avait provoqué la décision de la Turquie de se retirer d'un certain nombre d'organisations internationales. Quelques jours après la réception de ce courrier,

¹ Par le passé, deux Etats se sont retirés du Centre (Israël en 1971 et l'Argentine en 2001), un Etat s'est retiré du Centre avant de le rejoindre à nouveau (le Brésil, qui s'est retiré en 2001 avant de rejoindre à nouveau le Centre en 2013) et un Etat a suspendu sa participation (la Fédération de Russie, de 1999 à 2006).

lors d'une réunion qui s'est tenue en marge du sommet du G20, en Argentine, le Président Erdogan a assuré le Directeur général de l'OMS qu'il reconsidérerait la position de la Turquie et qu'il ferait son possible pour s'assurer que celle-ci reste au sein du CIRC. Le Directeur général de l'OMS a envoyé une lettre de suivi, mais aucune nouvelle information n'avait encore été reçue lorsque le budget a été présenté à la session du Conseil scientifique qui a eu lieu au début de l'année 2019. Bien qu'aucune réponse officielle n'ait été reçue, le représentant de la Turquie à l'OMS a indiqué n'avoir aucune raison de penser que la Turquie reviendrait sur sa décision de se retirer. Le Directeur général a proposé de contacter à nouveau le Président Erdogan pour lui rappeler la discussion qu'ils avaient eue en Argentine. En étroite concertation avec le Président du Conseil de Direction, le Centre souhaite faire revenir la Turquie sur sa décision de se retirer du Centre avant l'expiration du délai de préavis de six mois qui prendra fin au début du mois de juin 2019. Le CIRC organisera une réunion avec la Turquie lors de l'Assemblée mondiale de la Santé, après la session du Conseil de Direction. Il s'agira de la dernière tentative de faire revenir la Turquie sur sa décision¹.

M. DE RAEDT (Belgique) convient qu'une augmentation de 10% du budget de l'OMS est proposée, mais fait remarquer qu'aucune augmentation des contributions statutaires n'est en revanche prévue.

Le PRESIDENT indique qu'il semble que, si l'on omet les considérations budgétaires liées au retrait de la Turquie, 10 Etats participants approuvent l'augmentation proposée, auxquels s'ajoutent l'Australie et le Danemark qui attendent le résultat des élections nationales. Sept membres sont contre l'augmentation proposée. Le Statut exigeant une majorité des deux tiers, le nombre de membres en faveur de l'augmentation est insuffisant. Trois membres n'ont pas exprimé leur opinion. Il est néanmoins clair que le budget proposé devra être modifié.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'administration et des finances) remercie les membres pour avoir tenté de soutenir le budget proposé et pour leurs remarques positives sur le travail réalisé par le Centre. A la demande des Etats participants souhaitant que d'autres scénarios de budget leur soient proposés, quatre scénarios ont été envisagés avec chacun un impact spécifique sur les contributions statutaires des Etats participants. Les fiches d'information correspondantes sont distribuées au Conseil de Direction. La première proposition est un budget à croissance nominale zéro, qui entraînerait des réductions budgétaires de 3 303 574€ au niveau des programmes, notamment une baisse des investissements dans la bioinformatique, dans les programmes de prévention du cancer en cours, dans la biobanque et dans le programme de bourses du CIRC. Ce scénario prévoit des diminutions/augmentations des contributions statutaires comprises entre -0,61% et 0,64%. Le scénario 2 est également un budget à croissance zéro nécessitant des réductions budgétaires de 3 036 389€ et prévoyant des augmentations des contributions statutaires comprises entre 0% et 1,25%. Le troisième scénario, qui permettrait une croissance limitée, prévoit des réductions budgétaires de 1 764 585€ et des augmentations des contributions statutaires comprises entre 2,88% et 4,17%. Le quatrième scénario, qui répond à

¹ Le 28 mai 2019, un courrier du Professeur Emine Alp Mese, Sous-ministre de la Santé de la Turquie, a été envoyé au Directeur général de l'OMS, le Dr Tedros, l'informant que la Turquie envisageait une suspension de trois ans plutôt qu'un retrait. Ce courrier est parvenu au CIRC le 1^{er} juin 2019, soit quelques jours seulement avant la fin du délai de préavis de six mois.

la demande de certains membres de ne pas couvrir les contributions statutaires de la Turquie, entraînerait des réductions budgétaires de 1 547 962€ et des augmentations des contributions statutaires comprises entre 3,37% et 4,67%.

Mme LÜBBEN (Allemagne), faisant référence à la remarque du Président sur le fait qu'une majorité des deux tiers est nécessaire pour approuver le budget, indique qu'elle avait cru comprendre que les décisions étaient adoptées par le Conseil de Direction sur la base du consensus.

Mme Sigrid KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) explique que les membres du Conseil de Direction peuvent adopter des décisions dès lors qu'ils représentent deux tiers des Etats participants. Si l'on se base sur le nombre de membres actuellement présents, une majorité de 18 membres est nécessaire pour adopter des décisions lors de la séance en cours. Le Centre fonctionne selon une tradition de prise de décision basée sur le consensus plutôt que sur le vote.

Mme TROTTER (Canada) exprime son inquiétude quant au fait que le scénario 3 semble continuer à appliquer la pratique consistant à augmenter le budget du montant des contributions statutaires reçues d'un nouvel Etat participant sans le réduire dans la situation inverse, c'est-à-dire lorsqu'un Etat participant se retire du Centre. Ce scénario n'est pas tenable à long terme puisqu'il implique que les contributions statutaires des Etats participants resteront inchangées ou augmenteront à chaque budget. Elle demande que le scénario 3 soit ajusté pour tenir compte de ses inquiétudes.

Mme LÜBBEN (Allemagne) indique que l'Allemagne ne peut accepter aucune augmentation des contributions statutaires. Elle demande qu'un autre scénario soit élaboré puisque même le scénario 1 impliquerait une légère augmentation des contributions pour l'Allemagne.

Le PRESIDENT demande aux membres présents d'indiquer leurs préférences pour les différents scénarios.

Mme TISCHELMAYER (Autriche) indique qu'elle ne pense pas que le scénario 2 représente une croissance nominale zéro.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'administration et des finances) explique que 70% du budget est réparti de façon égale entre les Etats participants et que 30% est réparti en fonction du groupe auquel ils ont été affectés, 0 à 8 unités étant attribuées à chaque pays. D'après ce système, une unité a été attribuée à la Turquie, et 0 à la République islamique d'Iran. Par conséquent, le nombre d'unités attribuées a diminué avec le départ de la Turquie et l'arrivée de la République islamique d'Iran et le coût de chaque unité restante a donc augmenté.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que les différents scénarios représentent des réductions uniquement dans la mesure où ils prévoient des diminutions des augmentations programmatiques proposées. Il sera obligé de consulter sa capitale au sujet des scénarios proposés avant d'indiquer une préférence puisque chacun d'eux représente une augmentation sous une forme ou une autre pour les Etats-Unis.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) indique qu'il préférerait qu'un consensus soit trouvé sur le budget plutôt que celui-ci fasse l'objet d'un vote. La question n'est pas de savoir si on peut faire plus avec des fonds plus importants, mais de savoir si les Etats participants peuvent se permettre un tel budget : une telle décision ne devrait pas être prise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil de Direction.

Le PRESIDENT propose que la discussion de ce point soit reportée au lendemain afin de laisser au Centre le temps de répondre aux préoccupations exprimées concernant le budget proposé, et aux membres le temps de consulter leurs capitales.

Il en est convenu ainsi.

3. DISCUSSION DU RAPPORT D'ÉVALUATION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE A MOYEN TERME DU CIRC (2016–2020) : Point 11 de l'Ordre du jour (Document [GC/61/7](#))

Le Dr KELM (Responsable de la mobilisation et de l'administration des ressources), illustrant ses propos à l'aide de diapositives, rappelle que le Conseil de Direction a demandé qu'une évaluation de la Stratégie à moyen terme (2016–2020) soit réalisée en 2018. Un Groupe de travail composé de représentants du Conseil scientifique, du Conseil de Direction et de l'OMS a aidé le Centre à définir un cadre d'indicateurs pour l'évaluation, qui a été approuvé en 2017. Le rapport d'évaluation a été soumis au Conseil scientifique au début de l'année 2019 et doit désormais être examiné par le Conseil de Direction. Le premier objectif de l'évaluation consistait à évaluer les progrès globaux réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie en contrôlant les résultats obtenus et leur adéquation avec les priorités du Centre à l'aide d'une série d'indicateurs quantitatifs. Le second objectif consistait à évaluer les activités du Centre et leur contribution aux objectifs stratégiques de haut niveau. Une approche qualitative incluant un rapport narratif et des études de cas a été utilisée pour cette évaluation.

Le premier ensemble d'indicateurs concernait la production scientifique du Centre et incluait des analyses bibliométriques des articles du CIRC publiés dans des revues scientifiques : pendant la période considérée, plus de la moitié de tous les articles publiés par les chercheurs du CIRC l'ont été dans des revues faisant partie des 20% les plus importantes. Ces résultats correspondent globalement à ceux de la Stratégie à moyen terme précédente et illustrent la haute qualité de la recherche effectuée par le CIRC. Afin d'évaluer dans quelle mesure le travail réalisé par le Centre est en adéquation avec l'Arbre des projets du CIRC, plus de 900 articles publiés dans la période considérée ont été examinés. Des niveaux de productivité remarquablement homogènes ont été observés. L'intérêt dans les publications a été mesuré à l'aide de l'outil ALTMETRIC et il a été observé que les articles du CIRC suscitaient toujours un degré d'attention supérieur à celui suscité par les autres articles de recherche similaires. Fait remarquable, les trois articles du CIRC ayant obtenu les scores d'attention les plus élevés en 2016, 2017 et au premier semestre de l'année 2018 se sont tous classés au premier rang, dans leurs revues respectives, par rapport à l'ensemble des articles publiés dans la même revue durant la même période.

La demande concernant les publications du CIRC est toujours élevée : le volume des ventes est près du double de celui de la Stratégie à moyen terme précédente, ce qui reflète le fort développement du programme des publications du CIRC et le succès continu de la Classification OMS/CIRC des Tumeurs. La librairie électronique n'est opérationnelle que depuis deux ans, mais le nombre de téléchargements est en augmentation.

Pendant la période sur laquelle a porté l'évaluation, les chercheurs du CIRC ont obtenu des subventions de recherche pour un montant de 68 millions d'euros, dont 25 millions d'euros ont

été affectés au CIRC. Le domaine 2 de l'Arbre des projets (Comprendre les causes du cancer) est le plus important parmi les activités de recherche du Centre et c'est lui qui draine le plus de subventions et d'accords de financement directs. Pour chaque euro du budget ordinaire investi dans des programmes de recherche, les chercheurs du Centre ont ajouté 0,68€ de fonds extrabudgétaires, ce qui représente un bon retour sur investissement pour les Etats participants.

Concernant sa mission de formation des chercheurs et de promotion de la collaboration, le CIRC a accueilli un total de 194 chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs issus de 52 pays, la grande majorité des étudiants provenant quant à eux des Etats participants. La majorité des bourses du CIRC ont été attribuées à des chercheurs issus des Etats participants. Concernant le renforcement des capacités et conformément à la mission du Centre, la majorité des cours dispensés par le CIRC s'adressaient aux pays à revenu faible et intermédiaire. Les analyses effectuées ont également permis de mettre en lumière la vaste portée des collaborations internationales du Centre.

Le CIRC a réalisé 35 études de cas montrant l'impact de son travail sur les politiques, par exemple le travail effectué en Inde et au Costa Rica sur la réduction des doses de vaccin contre le VPH, qui a été utilisé par l'OMS pour recommander deux doses de vaccin pour les filles âgées de moins de 15 ans, contre trois doses auparavant. Les conclusions scientifiques publiées par les Monographies du CIRC, notamment le rapport du Groupe de travail du CIRC sur les appareils de bronzage artificiel, constituent un autre exemple de l'impact du travail du CIRC sur l'élaboration des politiques. Le CIRC a également fourni son expertise pour l'élaboration de politiques nationales, notamment l'évaluation de l'impact des programmes de vaccination contre le VPH au Rwanda et au Bhoutan. Via l'Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR), il a dispensé des formations visant à renforcer les capacités nationales. Le CIRC a également contribué au développement d'un logiciel open source et d'autres outils destinés à aider les chercheurs de la communauté de recherche sur le cancer, par exemple au développement et au partage des pipelines bioinformatiques du CIRC. Le Nouveau Centre a été planifié comme « une structure ouverte pour une science ouverte », une ressource qui aide déjà le CIRC à renforcer ses partenariats avec les institutions locales et à refléter l'image d'un Centre moderne. Il est prévu d'y installer une biobanque moderne et de premier plan qui aidera le Centre à conserver à l'échelle mondiale son leadership stratégique dans le domaine des biobanques, ainsi que des équipements adéquats pour la formation et l'apprentissage en ligne.

Les données présentées montrent l'adéquation des activités du Centre avec la Stratégie à moyen terme. Elles fournissent également une expérience précieuse qui servira de référence pour les futures évaluations internes et externes.

Le Dr CHAO (Etats-Unis d'Amérique) exprime sa satisfaction quant au rapport et aux études de cas, qui montrent les réalisations remarquables du CIRC. Afin de mettre en avant le travail réalisé dans la recherche mondiale sur le cancer, elle encourage le Centre à se concentrer sur les activités qui ne peuvent être effectuées que par lui-même, et non par les autres instituts de recherche. Elle aimerait en savoir plus sur les domaines dans lesquels le Centre a estimé que la Stratégie à moyen terme pourrait être renforcée ou dans lesquels une réorientation des domaines de recherche est envisagée.

La SECRETAIRE explique que le Centre est en train de réaliser une évaluation externe qui sera suivie de consultations avec les parties prenantes. Elle sera en mesure de répondre aux questions posées par la représentante des Etats-Unis lorsque ce processus sera achevé.

Le Dr ROBBINS (Canada) indique que le nombre d'indicateurs de mesure utilisés et l'évaluation des programmes qui a été réalisée sont remarquables. Les études de cas ont permis de mettre en place de bonnes mesures qualitatives. Il souhaiterait savoir quels éléments ont été trouvés dans les pays n'ayant pas adopté de politique spécifique ou mettant du temps à adopter une politique, et quelles leçons pourraient être tirées afin d'optimiser l'adoption de changements de politique sur la base du travail du CIRC.

M. DE RAEDT (Belgique) déclare que les rapports sont impressionnants et exhaustifs et qu'ils sont particulièrement positifs en cela que le CIRC ne met pas seulement l'accent sur les productions universitaires et les articles des revues à comité de lecture : les présents rapports montrent l'ensemble des activités du CIRC et la façon dont celui-ci entend remplir sa mission. L'évaluation soulève également des questions pour l'avenir et il faudrait davantage de temps pour réfléchir aux constats effectués.

Mme LÜBBEN (Allemagne) accueille favorablement l'évaluation, qui démontre l'impact important du travail scientifique réalisé par le Centre. Il serait utile de recevoir un récapitulatif précédant l'évaluation de la Stratégie à moyen terme et qui indiquerait les informations suivantes : éléments des objectifs initiaux qui ont été atteints, lacunes identifiées, domaines dans lesquels des changements de priorité ou d'objectif ont eu lieu et conséquences de l'évaluation pour la stratégie future.

Le Dr KELM (Responsable de la mobilisation et de l'administration des ressources) convient qu'il serait utile de prendre en compte les leçons tirées de la présente évaluation lors de l'élaboration de la prochaine Stratégie à moyen terme.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) » (GC/61/R6) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/7](#) « Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) »,

Rappelant ses Résolutions [GC/58/R7](#) et [GC/59/R6](#),

1. FELICITE le Secrétariat pour ce Rapport complet et détaillé ;
2. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen de ce Rapport, pour ses commentaires ainsi que pour ses recommandations sur la façon d'améliorer encore les rapports d'évaluation du Centre à l'avenir, en se concentrant notamment sur les indicateurs concernant les domaines stratégiques clés liés à sa mission de base et en affinant davantage les évaluations d'impact ;
3. RECONNAIT la portée internationale impressionnante et l'impact important du travail réalisé par le CIRC, comme en témoigne le Rapport et comme l'a également souligné le Conseil scientifique ; et

4. APPROUVE le Rapport, qui montre de manière objective que le Centre a mis en application sa stratégie comme prévu.

La résolution est **adoptée**.

4. DISCUSSION SUR LA PROCEDURE DE PREPARATION DE LA STRATEGIE A MOYEN TERME DU CIRC (2021–2025), Y COMPRIS LE CHOIX DU CADRE ET DES TERMES DE REFERENCE A UTILISER POUR L’EVALUATION DU CIRC ET L’INTEGRATION DES OPTIONS D’EVALUATION ET D’UN CALENDRIER : Point 12 de l’Ordre du jour (Document [GC/61/8](#))

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l’administration et des finances), illustrant ses propos à l’aide de diapositives, rappelle que la Stratégie à moyen terme a pour but de définir le champ d’action du Centre. Le Conseil de Direction approuve la Stratégie pour une durée de cinq ans. Concernant la Stratégie pour 2021–2025, le Conseil de Direction a, dans la Résolution [GC/60/R11](#), chargé le Centre de mener une évaluation des points soulevés dans la proposition finlandaise et de décrire la portée et les termes de référence de l’évaluation. Un document décrivant de façon détaillée la procédure de préparation de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 et intégrant les options et un calendrier devait être préparé. Une proposition comprenant quatre étapes a été présentée au Conseil scientifique en janvier 2019. Ces étapes étaient les suivantes : mise en place d’un Groupe consultatif *ad hoc* indépendant chargé de mener une évaluation du CIRC ; consultation externe avec les principales parties prenantes ; mise en place d’un Groupe de travail conjoint Conseil de Direction/Conseil scientifique chargé de superviser l’élaboration de la Stratégie ; et élaboration de la Stratégie en tenant compte des informations recueillies et après une consultation interne avec le personnel du CIRC. Le Conseil scientifique a exprimé quelques inquiétudes concernant la taille importante du Groupe consultatif proposé, mais a reconnu qu’une représentation adéquate du Conseil scientifique était nécessaire. Le Conseil scientifique souhaite être activement impliqué dans l’évaluation, qui doit porter sur tous les domaines de recherche du CIRC. Concernant les consultations externes, il est recommandé que le Centre inclue les gouvernements des Etats participants. Tenant compte des opinions exprimées, le Secrétariat propose que le Groupe consultatif *ad hoc* soit composé de deux membres du Conseil scientifique, de deux membres du Conseil de Direction et de cinq experts externes. L’évaluation pourrait être réalisée via un examen des documents et des rapports du CIRC, une enquête en ligne ouverte à tous les Etats participants du CIRC et un questionnaire adressé à toutes les unités concernées de l’OMS et au personnel du CIRC.

Il est proposé que le Groupe de travail conjoint sur la Stratégie à moyen terme soit mis en place lors de la 62^{ème} session du Conseil de Direction et qu’il soit composé de quatre membres du Conseil scientifique, de six membres du Conseil de Direction et d’un représentant de l’OMS. Le Conseil de Direction est prié d’appuyer les cinq points énoncés dans le paragraphe 33 du Document [GC/61/8](#).

Le Dr SCHMEKEL (Suède) demande s’il serait possible de nommer les membres du Groupe de travail sur la Stratégie à moyen terme avant mai 2020 afin de s’assurer que le processus d’évaluation soit achevé bien avant la mise en œuvre prévue de la Stratégie. Elle demande par

ailleurs que la SMT inclue une analyse de la valeur ajoutée apportée par le CIRC et de son rôle unique dans le paysage des organisations similaires.

M. SOORSMA (Pays-Bas), ayant reçu l'assurance de la part du PRESIDENT que les Etats participants prendraient part aux consultations externes, fait part de son appui total aux cinq points énoncés dans le paragraphe 33 du Document GC/61/8.

Le Dr KOROBKO (Fédération de Russie) indique que le Document GC/61/8 n'explique pas clairement comment les membres du Groupe consultatif *ad hoc* seront choisis.

M. DE RAEDT (Belgique) indique que le processus semble compliqué et fait remarquer que l'OMS réalise ses évaluations externes d'une façon plus simple, en sous-traitant leur exécution à une entité externe.

Mme LÜBBEN (Allemagne) déclare qu'elle accepte le calendrier proposé pour le processus d'évaluation mais qu'elle est d'accord avec la représentante de la Suède sur le fait que la Stratégie à moyen terme devrait inclure une analyse de la valeur ajoutée apportée par le CIRC et de son rôle.

La SECRETAIRE explique que le Conseil de Direction sera invité à donner son avis sur les experts externes nommés. Pour que la Stratégie soit approuvée avant mai 2021, le document d'évaluation devra être soumis au tout début de l'année 2020. Elle fera de son mieux pour respecter le calendrier mais celui-ci est très serré. Elle convient que l'analyse de la valeur ajoutée apportée par le CIRC serait une bonne idée.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'administration et des finances) indique qu'en 2018, le Conseil de Direction a décidé que l'évaluation serait réalisée par le Conseil de Direction, le Conseil scientifique et des experts externes et non sous-traitée à une entreprise externe. La proposition de la Finlande concernant l'évaluation des « approches destinées à maximiser la valeur et l'impact du travail réalisé par le CIRC » n'a pas été incluse puisqu'une évaluation détaillée de la valeur et de l'impact du travail du CIRC a déjà été réalisée dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie à moyen terme 2016–2020 actuelle et fait l'objet d'un compte rendu dans le Document [GC/61/7](#) ; la possibilité de renforcer la valeur ajoutée et l'impact pourra être examinée lors de la consultation avec les parties prenantes. Les explications concernant le calendrier proposé figurent dans le Document GC/61/8.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'administration et des finances) confirme que le Centre a travaillé en étroite collaboration avec l'OMS pour définir le processus d'évaluation.

Le Dr CHAO (Etats-Unis d'Amérique) approuve le processus et le calendrier proposés, y compris l'extension de cinq mois proposée. Elle demande de plus amples informations sur la façon dont les experts externes du Groupe consultatif *ad hoc* ont été choisis. Elle souhaiterait savoir si une estimation des coûts de l'évaluation a été établie et si elle a été intégrée dans le budget. Concernant les droits et les responsabilités du CIRC, il pourrait être utile de nommer plusieurs représentants de l'OMS disposant d'une bonne connaissance du sujet ainsi qu'un membre de l'équipe de direction de l'OMS.

Le PRESIDENT indique que les critères pris en compte pour choisir les experts externes incluaient leur indépendance par rapport au CIRC et leur expérience du leadership de haut niveau ; ceux-ci

doivent également être des chercheurs éminents dans le domaine de la recherche sur le cancer ou de la recherche sur les maladies chroniques.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'administration et des finances) indique que le coût du processus sera évalué lorsque le Groupe consultatif *ad hoc* aura communiqué ses méthodes de travail.

Le Professeur URSIN (Présidente sortante du Conseil scientifique) indique que les membres du Conseil scientifique ont insisté sur le fait qu'il était très important qu'ils puissent commenter l'évaluation et la Stratégie à moyen terme avant leur soumission au Conseil de Direction. Appuyant les propos du Président, elle pense que les experts indépendants qui ont été approchés font partie des quelques meilleurs chercheurs de leur domaine au monde.

Le PRÉSIDENT, ayant invité les membres souhaitant faire partie du Groupe consultatif *ad hoc* à présenter leur candidature, prend note que les représentantes de l'Allemagne et de la Suisse se sont portées volontaires.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Procédure pour la préparation de la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025, comprenant la portée et les termes de référence à utiliser pour l'évaluation du CIRC » (GC/61/R7) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/8](#) « Procédure pour la préparation de la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025, comprenant une évaluation du CIRC » ainsi que son [Annexe 1](#),

Rappelant sa Résolution [GC/60/R11](#),

1. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen de la proposition préparée par le Secrétariat et pour ses commentaires ;
2. APPROUVE le processus et le calendrier proposés pour l'élaboration de la Stratégie à moyen terme 2021–2025, tels que décrits dans le Document GC/61/8 et son Annexe 1 ;
3. CREE un Groupe consultatif *ad hoc* chargé de procéder à une évaluation du CIRC et composé de membres du Conseil scientifique et du Conseil de Direction ainsi que d'experts externes, comme indiqué aux paragraphes 23–25 du Document GC/61/8, et NOMME les deux membres du Conseil de Direction, issus d'Allemagne et de Suisse, qui feront partie de ce Groupe consultatif ;
4. APPROUVE les termes de référence proposés du Groupe consultatif *ad hoc* tels que décrits au paragraphe 26 ainsi que la portée et le processus de l'évaluation tels que décrits aux paragraphes 28–31 du Document GC/61/8 ;
5. APPROUVE la composition du Groupe de travail conjoint Conseil de Direction/Conseil scientifique sur la Stratégie à moyen terme chargé de superviser l'élaboration de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 comme décrit au paragraphe 32 et décidera, lors de la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2020, des membres du Conseil de Direction qui participeront à ce Groupe de travail ; et

6. DECIDE que la durée d'application de la Stratégie à moyen terme 2016–2020 actuellement en vigueur devrait être prolongée de cinq mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin mai 2021, afin que la Directrice dispose de suffisamment de temps pour finaliser la Stratégie à moyen terme 2021–2025 avant sa soumission pour approbation par le Conseil de Direction lors de sa 63^{ème} Session en mai 2021.

Le Dr SCHMEKEL (Suède) demande que sa proposition, qui a reçu le soutien de la représentante de l'Allemagne et qui consiste à inclure une référence à la valeur ajoutée apportée par le CIRC et à son rôle unique, soit adoptée.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) suggère qu'une formulation tenant compte de la proposition de la représentante de la Suède soit intégrée dans le quatrième paragraphe, qui serait alors le suivant :

« APPROUVE les termes de référence proposés du Groupe consultatif *ad hoc* tels que décrits au paragraphe 26 ainsi que la portée et le processus de l'évaluation tels que décrits aux paragraphes 28–31 du Document GC/61/8, l'impact et le caractère unique du CIRC étant par ailleurs pris en compte ».

La résolution ainsi modifiée est adoptée.

La séance est levée à 18h00.